Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen sur la mauvaise gestion de l'organisation des concours par l'Office européen de sélection du personnel (EPSO)

1. **Résolution présentée conformément à l'article 233, paragraphe 2, du règlement intérieur du Parlement européen**

2. **Références:** 2025/2880(RSP) / B10-0497/2025 / P10_TA(2025)0313

3. **Date d'adoption de la résolution:** 27 novembre 2025

4. **Commission parlementaire compétente:** commission des pétitions (PETI)

5. **Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu'elle contient:**

À la suite de plaintes liées aux examens et procédures en ligne, le Parlement européen a adopté une résolution en novembre 2025 exigeant des réformes profondes de la part de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO). Il lui reproche une mauvaise gestion organisationnelle, des défaillances techniques répétées et un manque de transparence dans les processus de recrutement, et l'appelle à mettre en place des calendriers plus clairs, à proposer une meilleure assistance aux candidats et à se soumettre à une supervision plus stricte, afin de restaurer la confiance du public et de garantir un accès équitable aux emplois du service public européen.

La résolution fait suite au dépôt d'une pétition, qui fait état de manquements répétés dans le cadre de plusieurs concours organisés par EPSO en vue de recruter du personnel pour les institutions européennes. Les députés ont exprimé des inquiétudes quant aux conséquences de ces dysfonctionnements pour la réputation des institutions de l'UE et l'attrait du service public européen pour les meilleurs talents.

Exigences clés de la résolution:

- Transparence et intégrité: restaurer la crédibilité d'EPSO et la confiance du public dans les procédures de sélection du personnel de l'UE en rendant les processus transparents, objectifs, compréhensibles et efficaces.

- Réformes favorables aux candidats: instaurer une communication plus claire et fournir une assistance plus ample, assurer une meilleure planification, mettre en place des procédures plus flexibles, et offrir des possibilités équitables de repasser les tests en cas de problèmes techniques.

- Méthodes de test améliorées: évaluer et moderniser les méthodes de test, réintroduire les centres de test en présentiel et contrôler de près l'utilisation de l'IA.

- Supervision plus stricte: améliorer la supervision institutionnelle du fonctionnement d'EPSO.

6. Réponse aux demandes contenues dans la résolution et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:

- La Commission salue l'intérêt du Parlement européen pour les possibilités de carrière au sein des institutions de l'UE et prend bonne note des remarques portant sur l'amélioration de l'administration de l'Office européen de sélection du personnel. La Commission est bien consciente des difficultés rencontrées par EPSO au cours des dernières années et des conséquences qu'elles ont pu avoir sur les candidats potentiels, ainsi que sur les services de recrutement des institutions de l'UE.

- Elle considère que la résolution constitue un retour d'information constructif qui contribuera à l'amélioration continue d'EPSO et qu'elle cadre avec son engagement à piloter EPSO, en collaboration avec les autres institutions de l'UE, en respectant les normes les plus élevées en matière de professionnalisme, d'impartialité et de transparence.

- Récemment, EPSO a entrepris une transformation profonde en vue de moderniser et d'optimiser son modèle de sélection, sur la base des décisions prises par toutes les institutions de l'UE qui font partie de son conseil d'administration. La prévisibilité, la clarté des calendriers et le bon déroulement de l'expérience des candidats sont les principes directeurs de cette transformation.

- Il convient également de rappeler que le modèle de sélection actuel a été mis en place à la suite de la décision du conseil d'administration d'EPSO/de l'École européenne d'administration (EUSA) en janvier 2023 de mener les concours généraux entièrement en ligne. Les tests en ligne ont été considérés comme une option plus écologique, plus flexible et plus opérationnelle, susceptible en outre de faciliter la participation des candidats qui ont des obligations familiales, qui peuvent difficilement se déplacer ou qui habitent dans des zones reculées. Toutefois, EPSO continue d'offrir la possibilité aux candidats qui présentent un handicap et qui nécessitent des aménagements raisonnables de passer les tests en présentiel.

- Concernant le recrutement de personnel sur les listes de réserve, chaque institution de l'UE applique ses propres procédures en place, qui ont été adaptées au nouveau modèle de concours mis en œuvre par EPSO.

- En juin 2025, ce dernier a conclu un contrat-cadre avec un nouveau prestataire, Open Assessment Technologies (OAT), une entreprise établie dans l'UE. Ce contrat-cadre inclut des garanties supplémentaires pour assurer un fonctionnement optimal, notamment: un mécanisme en cascade afin d'éviter la dépendance excessive à l'égard d'un contractant unique; une supervision renforcée de la mise en œuvre du contrat; et des exigences plus strictes en matière de traitement des données à caractère personnel. Tous les efforts sont désormais portés sur la réalisation d'une transition sans heurt vers ce nouveau contractant et sur le fonctionnement efficace des tests à distance à grande échelle.

- Depuis mai 2024, EPSO travaille avec un prestataire intérimaire, TestWe, une entreprise européenne qui fournit également des services à la Commission et à d'autres institutions de l'UE pour leurs concours internes, tout en cherchant en parallèle un nouveau prestataire de longue durée dans le cadre d'une procédure de passation de marché. Cette approche a permis à EPSO de continuer de remplir sa mission. En 2025, EPSO a publié 29 listes de réserve, sur lesquelles figurent plus de 3 400 lauréats, pour des concours généraux organisés dans différents domaines tels que l'économie, la finance, les transports ou les sciences. Davantage de listes de réserve seront rendues publiques en 2026.

- Il convient de préciser qu'EPSO ne fait pas appel aux solutions d'IA dans le cadre de ses concours et utilise l'IA comme aide uniquement pour la phase de surveillance des tests. Il n'en reste pas moins qu'EPSO commence à réfléchir à étendre son utilisation de l'IA à d'autres phases des concours. Cette utilisation fera l'objet d'un contrôle humain adéquat et respectera la protection des données et de la vie privée, conformément au règlement de l'UE sur l'IA et aux tendances sectorielles.

- Concernant la clarté des textes dans les 24 langues officielles de l'UE, EPSO s'appuie sur les services internes de la Commission pour traduire le contenu des tests, en appliquant des critères de qualité et de confidentialité stricts.

- Au sujet du système de test actuel et du risque d'éliminer des candidats qualifiés au profil spécialisé, il convient de rappeler que le nouveau modèle de concours évalue les connaissances spécifiques au domaine en question. Dans le cadre du nouveau modèle de concours pour les fonctions spécialisées, les candidats devront seulement obtenir la note minimale requise (EPSO n'appliquera plus de classement) pour les tests de raisonnement, qui continuent d'être un bon indicateur de la performance future des candidats. Ces tests ne visent pas à exclure des candidats qualifiés, mais à assurer des normes minimales d'accès aux institutions et de progression professionnelle.

- En ce qui concerne l’invitation à procéder à une évaluation indépendante de l’administration d’EPSO, il faut rappeler que ces cinq dernières années, EPSO a été audité plusieurs fois par la Cour des comptes européenne, le Contrôleur européen de la protection des données et le service d’audit interne (SAI) de la Commission. Il a également donné suite à leurs recommandations ainsi qu’à celles de la Médiatrice européenne. La mise en œuvre du plan d’action consécutif à l’audit réalisé par le SAI a débuté en décembre 2025 et est toujours en cours.

- EPSO est particulièrement déterminé à offrir une expérience respectueuse aux candidats lorsqu’ils prennent part aux tests. C’est pourquoi une nouvelle procédure d’appel d’offres a été lancée et un nouveau prestataire sélectionné en 2025. EPSO cherche à réduire les raisons de plainte potentielles, en particulier concernant les problèmes techniques, et à améliorer la gestion des plaintes de manière plus générale. Il vise également à fournir des informations claires et transparentes, et à offrir une assistance efficace aux candidats durant le processus de sélection. Une refonte du site d’EPSO est prévue dans le courant de l’année 2026.

- En outre, EPSO redouble d’efforts pour accroître ses actions de promotion de la fonction publique européenne, en vue de diversifier davantage sa réserve de candidats, notamment auprès des ressortissants des États membres sous-représentés au sein des institutions de l’UE. Ces efforts doivent être accompagnés par toutes les institutions et États membres.

- Dans ce contexte, il faut insister sur le fait qu’EPSO n’est pas en mesure de préparer les candidats aux concours, ce qui s’apparenterait à un conflit d’intérêts. Toutefois, EPSO propose différents exemples des tests sur une page web dédiée afin d’aider les candidats à se familiariser avec la plateforme de test.

- De plus, il mettra encore davantage l’accent sur le retour d’expérience des candidats par la diffusion d’enquêtes et la compilation de données statistiques sur les candidats et les lauréats, ventilées par État membre.

- À l’avenir, dès 2026, EPSO poursuivra ses efforts pour améliorer encore l’intégrité et l’efficacité des processus de sélection du personnel de l’UE, dans le respect des orientations définies par son conseil d’administration, notamment en atteignant les objectifs principaux suivants: l’intégration réussie du nouveau prestataire de tests en ligne afin de garantir un fonctionnement technique stable à l’avenir; un calendrier fiable et une durée moins longue des concours; l’organisation du concours AD5 pour diplômés de l’enseignement supérieur, 6 ans après la tenue du dernier concours généraliste (l’avis de concours a été publié le 5 février 2026); et l’amélioration progressive de l’infrastructure informatique d’EPSO.

*****